

Association UrbaNef
34320 - NEFFIES

Mairie de NEFFIES
Place de l'ancien couvent
34320 NEFFIES

Lettre recommandée
Copie à Mr le Préfet de l'Hérault

Objet : Demande d'éléments de concertation
dans le cadre de la révision du PLU de Neffiès

Neffies, le 24 juin 2016

Monsieur le Maire, Messieurs les conseillers municipaux,

Faisant suite aux divers documents de l'étude du PLU publiés récemment et aux difficultés rencontrées dans notre concertation, Mr le Maire nous ayant signifié verbalement son refus de nous recevoir, nous reformulons ici cette demande, en espérant une réponse, fût ce pour préserver une nécessaire réflexion de bon sens.

Dans le cas où vous auriez reçu des documents écrits des services de l'état, par exemple une directive ou un avis défavorable au projet qui est à l'origine de cette révision du PLU, projet que vous aviez voté à l'unanimité en conseil, et annoncé publiquement plusieurs fois, puis maintenu en place pendant cinq ans avant de revenir sur votre décision, sans vote ni délibération du conseil, pouvez vous nous fournir une copie de ces documents ?

Nous voudrions comprendre la raison de ce revirement inattendu et cette volonté d'éluder la perspective d'une véritable concertation citoyenne sur le PLU, et c'est précisément dans le cadre de cette concertation prévue et attendue que nous vous demandons de produire ces documents qui, d'après vous, compromettraient le projet qui avait été voté initialement.

Pourriez vous également nous fournir les éléments de l'état des lieux qui ont fondé votre diagnostic pour le PADD présenté en réunion publique ? Certains points soulevant des questions qui mériteraient d'être étudiées avec la neutralité qui s'impose à un tel projet.

Nous aimerions pouvoir comprendre certaines incohérences qui nous sont apparues, par exemple, dire que "Neffiès est logée au milieu des vignes", en [première page du PADD](#), nous semble être un défaut d'observation qui demanderait rectification puisque notre village se trouve, de visu, entouré de bois dans la majeure partie de sa périphérie.

Nous avons été étonnés de constater que plusieurs remarques importantes, qui avaient été très justement soulignées par les services de l'état, notamment dans le "porter à connaissance", ou dans les documents du SCoT, ont été oubliées lors de la présentation du PADD et jusqu'à maintenant et nous souhaitons pouvoir en parler dans le cadre de la concertation.

La réunion publique du mois de février ne pouvant se suffire à elle même pour mener une véritable concertation citoyenne, nous souhaitons qu'une autre réunion publique puisse être envisagée **avant** l'enquête publique, afin d'assurer un débat authentique, construit sur une base de réflexions collectives sensées, et garantir ainsi un projet incontestable, fiable, donc durable.

Nous souhaitons participer à une étude de projet pour notre village qui soit le plus objective possible et qui prenne aussi en compte les risques de feux, les zonages d'assainissement non collectifs, toutes les véritables dents creuses, les parcelles situées en zone urbaine qui pourraient être désenclavées, les rapports du CAUE, les voies réservées en attente de continuité, les flux de circulation des véhicules motorisés et des piétons.

Nous voulons comprendre avec vous les raisons d'ignorer ou d'abandonner des projets en cours, et les raisons de poursuivre des projets coûteux, inutiles, infaisables ou dangereux. N'est il pas souhaitable pour nos élus d'essayer d'obtenir les meilleures orientations d'aménagement programmées pour l'avenir de notre village sur le long terme ?

Comme nous souhaitons vous faire partager plusieurs remarques, et puisque Mr le Maire refuse de nous recevoir, serait il possible d'envisager, plutôt qu'une entrevue marathon de quinze minutes, un rendez vous sérieux avec une personne ou un groupe de personnes responsables qui assument pleinement les compétence de l'urbanisme à Neffîès ?

Nous vous rappelons que notre association n'a pas de but lucratif, est déclarée en Mairie par la lettre d'accompagnement que nous vous avons transmise, suite à l'assemblée constitutive du 17 février 2015. Notre association est régie par des textes et des lois que nous respectons.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez croire à notre sincère considération,

Pour l'association UrbaNef, son président,
Alain Barthe

Pièces jointes à la présente lettre :
- Copie de la lettre au Préfet, ce jour.

Cette lettre a été portée à la connaissance de l'Assemblée Générale UrbaNef du 20 juin 2016.

Association UrbaNef
34320 - NEFFIES

Monsieur le Préfet
Préfecture de L'Hérault
34 Place Martyrs de la Résistance
34000 MONTPELLIER

Objet : Demande d'éléments de concertation
dans le cadre de la révision du PLU de Neffies

Neffies, le 24 juin 2016

Monsieur le Préfet,

J'ai beaucoup hésité avant de poster cette lettre en tant que président d'une petite association d'une dizaine de membres, car suite à [une première lettre](#) que nous vous avons envoyé fin 2015, Mr le Maire de notre commune avait aussitôt mis fin au contrat professionnel que mon entreprise effectuait depuis huit ans à l'école publique du village (cf. [lettre jointe](#)).

Mon entreprise de services informatique travaille depuis plusieurs années avec d'autres collectivités, mairies et écoles et autres professionnels avec lesquelles je souhaite poursuivre une activité professionnelle, malgré le fait que notre association soit en dissonance avec la manière dont se déroule la révision du PLU dans notre village de Neffies.

Nous comprenons bien que nous aurions pu déclarer notre association en préfecture afin d'éviter les idées préconçues, mais nous avons délibérément choisi en assemblée générale de suivre l'article 2 de la loi 1901 et ne prévoyons pas dans l'immédiat de gérer d'argent entre nos membres pour exister en tant qu'association de fait.

Notre association est néanmoins désireuse de proposer un projet collectif cohérent et adapté aux besoins de tous sans discrimination et avec une vision long terme dans le cadre de cette révision du PLU qui engage l'avenir de notre village et celui des générations suivantes.

Pour résumer, en 2010, la municipalité a décidé par délibération la révision du PLU de Neffies, en vue de la réalisation d'un projet de résidences Seniors (cf. [délibération jointe](#)).

Nous avons présenté à la municipalité, en septembre 2014, une proposition cohérente et structurée dans la zone aménagée incluant le projet Senioriales (cf. [plan joint](#)).

Nous regrettons que [ce projet Senioriales](#) présenté comme porteur pour la commune, et validé à l'unanimité par la municipalité, ait été compromis début 2015, sans délibération, par un courrier dissuasif envoyé par la Mairie au promoteur. Les motifs invoquant les services de l'état, mais sans produire un document écrit de ces services, et qui nous apparaît plutôt comme étant des vues personnelles, les services de l'état n'ayant jamais donné un avis défavorable à ce projet.

Depuis que la révision du PLU a été lancée en 2010, il y a eu qu'une seule réunion publique en février 2016. Le principal bureau d'étude qui a été désigné par « appel d'offres » se trouve être partie prenante par ses origines familiales à Neffies, ce qui compromet la neutralité de cette étude de PLU. Dans l'espoir d'élargir la concertation prévue, nous joignons à la présente une copie de la lettre que nous envoyons ce jour à Mr le Maire de Neffies et ses conseillers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre respectueuse considération.

Pour l'association UrbaNef, son président,
Alain Barthe

Pièces jointes à la présente lettre :
- Lettre de résiliation de contrat
- Délibération du 28 octobre 2010
- Plan de situation du projet global
- Copie de la lettre au Maire, ce jour